Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 025-493901102-20250620-DEL2025_AG_08-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 20 juin 2025

Délibération n°08

Nombre de membres en exercice : 101
Nombre de membres présents ou représentés : 59
Nombre de votants : 59 Vote pour : 59 Vote contre : Abstention :

Date de convocation : 21 mai 2025

Membres présents :
Président : M. ALPY
Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT - Mme CHOUX -M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – M. GUYON - M. KRUCIEN – Mme LEROY - M. MAIRE DU POSET – M. METHOT – Mme VOIDEY
Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE - Mme BARTHELET - M. FROEHLY – Mme GAGLIOLO - M. GUY – Mme LEMOINE - Mme MABIRE - Mme PRESSE – Mme REYES- Mme SAUMIER
Communautés de communes : M. ALPY – M. BLINETTE – M. BONVALOT – M. CHAUVIN - M. COTE-COLISSON - M. CUCHEROUSSET - M. FAIVRE-PIERRET - M. FARENC – M. GARCIA – M. GRESET – Mme JANIAUD-LARCHER - – Mme ROGNON – M. WEBER
M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) – M. DESJOURS (suppléant de M. GORDAT)

Membres excusés et représentés :
Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) – Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) - Mme LIME-VIEILLE (pouvoir à Mme LEROY) - Mme MAILLARD (pouvoir à M. GUYON) - M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) - Mme ROGEBOZ (pouvoir à M. ALPY) - Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)
Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. FELT (pouvoir à Mme GAGLIOLO) – M. LIME (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. MICHAUD (pouvoir à Mme BARTHELET) - Mme MULOT (pouvoir à Mme MABIRE) – M. TIROLE (pouvoir à Mme SAUMIER)
Communautés de communes : M. BASDEVANT (pouvoir à M. GRESET) – M. BONNET (pouvoir à M. CUCHEROUSSET) – M. CORBERAND (pouvoir à M. FARENC) – Mme DUMOULIN (pouvoir à Mme ROGNON) - Mme GUERIN (pouvoir à M. COTE-COLISSON) – M. GUIGUE (pouvoir à Mme JANIAUD-LARCHER) – M. LAURENT (pouvoir à M. GARCIA) – M. PASSOT (pouvoir à M. BONVALOT) – Mme RAMBAUD (pouvoir à M. BLINETTE) – M. RIGAULT (pouvoir à M. WEBER)

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE L'OFS

En vertu de l'article 11 des statuts de l'EPF, l'Assemblée générale « approuve le rapport d'activité lié à son activité d'OFS établi chaque année dans les conditions fixées à l'article R. 329-11 du Code de l'urbanisme ».
Ce rapport est à adresser à la suite, conformément à ce même article, au Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté et à chacun des Préfets des départements de Bourgogne Franche-Comté.

L'Assemblée générale est invitée à adopter le rapport d'activités de l'OFS de l'année 2024 qui a été remis aux élus en séance.

L'ASSEMBLEE GENERALE
après en avoir délibéré

DECIDE

- **d' adopter le rapport d'activités 2024 de l'OFS.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY